

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 MARS 2022

Compte-rendu affiché le : 24 mars 2022

Date de transmission en Sous-Préfecture :

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 mars 2022

N° 22-03-06

OBJET :
Schéma d'intention cyclable

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Secrétaire de séance : Thomas ROCHETTE

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON – Solange MORERE – Gilles GRANGIER - Mireille PAULET – Gérard ALLANCHE – Arlette PEREIRA – Guy BERNE – Geneviève NIGAY – Suzanne BOICHON – Régine CHEVALLIEZ – Edith CONSIGNY – Daniel DUCROS – Françoise PION – Marie-Hélène BRUNET - Gérard GRANGE – Michel FRANCHINI- Christine PALLEY – Joaquim DE ALMEIDA – Thomas ROCHETTE – Céline BENNICI – Lydie THOLLOT – André HUBERT – Marie-Hélène BOUILHOL – Aurélie DESBREE – Romain MONTELMARD.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Christian BECUWE à Jacques DECHANDON - Serge GRANGE à Mireille PAULET.

Membre absent :

Pauline BESSON.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20220323-22-03-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2022

Affichage : 24/03/2022



OBJET DE LA DELIBERATION :

SCHEMA D'INTENTION CYCLABLE

Madame Mireille PAULET, adjointe au Maire, expose que le schéma d'intention cyclable a pour objectif de proposer des réflexions sur des itinéraires cyclables sur le territoire et d'aider à les prioriser en fonction des enjeux de connexion. Il s'agit de déterminer quels pourraient être les potentiels itinéraires cyclables au sein de la collectivité.

La méthodologie de ce document est bâtie autour d'un inventaire des générateurs de déplacements, de l'analyse de la topographie, des aménagements cyclables actuels, ainsi que des connexions avec le réseau structurant métropolitain. Elle permet d'identifier les enjeux des tracés cyclables de la commune et permet d'entamer les réflexions sur les possibilités d'aménagements cyclables.

Le schéma d'intention cyclable est joint à la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, la majorité (24 voix pour, 4 abstentions)

- **VALIDE** le schéma d'intention cyclable.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 24 mars 2022.

LE MAIRE,
Philippe DENIS.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20220323-22-03-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2022

Affichage : 24/03/2022